

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 590 Subventions (6.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 12^e arrondissement et une convention.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations UGOP une Goutte d'Organisation Productions, Les 12 Courts de Minuit et Théâtre de l'Opprimé ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 12^e arrondissement, à l'association UGOP une Goutte d'Organisation Productions, 14, rue Edouard Robert 75012 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 17407, 2021_10522.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 12^e arrondissement, à l'association Les 12 Courts de Minuit, 36, rue de Picpus 75012 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 182182, 2021_10546.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 12^e arrondissement, à l'association Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, 78-80, rue du Charolais 75012 Paris pour son action au titre de 2021. Paris Asso 52701, 2021_08876.

Article 4 : Madame la Maire est autorisée à signer une convention avec l'association Théâtre de l'Opprimé – Augusto Boal, jointe en annexe.

Article 5 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO